

Questions orales

● (1420)

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier le ministre a déclaré que le principal obstacle à la conclusion d'un accord était la question du parcours et de la disponibilité des approvisionnements. La difficulté provient-elle du fait qu'à moins de jumeler l'oléoduc du Manitoba à Sarnia, celui-ci n'aura qu'une faible capacité de 250,000 barils, soit la moitié de la quantité fixée par le ministre et moins que le tiers de la quantité requise par l'est du Canada? Le retard provient-il de la difficulté qu'éprouve le gouvernement à décider s'il doit prolonger l'oléoduc à partir de Sarnia ou bien construire un oléoduc au nord et l'Interprovincial Pipeline Company s'oppose-t-elle à la construction d'un oléoduc au nord et insiste-t-elle pour que l'oléoduc soit prolongé à partir de Sarnia?

M. Macdonald (Rosedale): Comme je l'ai indiqué hier, monsieur l'Orateur, il reste à choisir l'un des trois parcours éventuels qui ont chacun leurs caractéristiques. Pour répondre à la première question du député, le doublement de la ligne entre le Manitoba et Sarnia n'est pas un obstacle majeur.

M. Douglas: Le ministre dira-t-il une fois pour toutes ce qui retarde la décision? Serait-ce que le gouvernement n'a pas encore choisi le parcours ou que le groupe Interprovincial s'oppose à la construction d'un pipe-line au nord qui aurait un plus grand débit et qui serait entièrement en territoire canadien?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, c'est le gouvernement qui doit décider du parcours. Il a le choix entre celui de Sarnia réalisable plus tôt et le parcours entièrement canadien qui exigerait environ deux ans de plus.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés se rendent compte que cinq ou six d'entre eux veulent poser des questions supplémentaires sur le premier sujet. La présidence permet au député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles de poser une dernière question, puis elle donnera la parole au député de Prince Edward-Hastings et essaiera de compléter le premier tour. Nous reviendrons à ce sujet pour d'autres questions supplémentaires après le premier tour.

M. Douglas: Comte tenu de la déclaration faite hier soir à la radio par le ministre, à savoir que le gouvernement espère que la construction du pipe-line commencera vers le milieu de l'été, croit-il toujours qu'on pourra le terminer à l'automne de 1975?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je le répète, tout dépendra évidemment de la route choisie.

DEMANDE D'EXPOSÉ DES MESURES ENVISAGÉES POUR
L'APPROVISIONNEMENT DES PROVINCES DE L'EST EN
PÉTROLE CANADIEN

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme le Québec et les provinces de l'Atlantique auront besoin d'au moins un million de barils de pétrole par jour d'ici le parachèvement du pipe-line de Montréal, le ministre profiterait-il de la première occasion qui se présentera à l'appel

[M. Macdonald (Rosedale).]

des motions pour exposer à la Chambre, dans leurs grandes lignes, les projets envisagés par le gouvernement en vue d'approvisionner ces régions en pétrole canadien, vu que la capacité maximale absolue de ce pipe-line sera de seulement 500,000 barils par jour, et cela seulement si l'on dérive la ligne à l'ouest de Sarnia, politique sur laquelle le gouvernement ne s'est pas encore prononcé?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de faire connaître à l'appel des motions la position du gouvernement à ce sujet.

Des voix: Quand?

M. Macdonald (Rosedale): D'ici deux semaines, j'espère bien. Je présume que le Parlement siégera la semaine prochaine. Quant à la question d'assurer un million de barils par jour, la production canadienne ne permet pas d'alimenter tout le marché canadien. Comme le premier ministre l'a déjà indiqué, le gouvernement vise à augmenter la production canadienne afin qu'elle réponde aux besoins de la population.

M. l'Orateur: Le député aura la parole pour une dernière question supplémentaire. Comme je l'ai dit, je vais alors essayer de terminer la première série de questions avant la fin de la période prévue à cette fin.

M. Hees: Comme le premier ministre a déclaré que la politique du gouvernement est de tâcher de rendre le pays autarcique en matière de pétrole, et qu'il appartient au gouvernement de découvrir des ressources additionnelles, le ministre pourra-t-il exposer aussitôt que possible les projets du gouvernement concernant la construction d'un oléoduc depuis Montréal jusqu'aux provinces de l'Atlantique de manière à ce qu'elles soient également approvisionnées en pétrole canadien?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de son appui inconditionnel à une société nationale des pétroles.

LE BILL RELATIF À LA RÉPARTITION DES
APPROVISIONNEMENTS—LE POUVOIR DE VETO
IMPLICITEMENT ACCORDÉ AU SÉNAT DANS LA MOTION
RELATIVE À LA DÉCLARATION D'UN ÉTAT D'URGENCE
NATIONALE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. A la lumière des discussions au sujet du programme du reste de la session, je voudrais demander au très honorable représentant s'il a examiné la motion rendue à l'étape du rapport concernant le bill C-236 et inscrite au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, motion qui accorde au Sénat le pouvoir de veto sur l'opportunité de révoquer ou non une déclaration du gouvernement au sujet de l'existence d'une urgence nationale nécessitant le recours à un programme de répartition. Le premier ministre a-t-il examiné cette disposition qui accorde au Sénat un veto de ce genre, quelle que soit la décision de la Chambre des communes, et le gouvernement a-t-il l'intention de maintenir cette disposition dans la modification à l'étape du rapport?